

MAIRIE
DE
BANDOL
83150

ARRETE DU MAIRE

N° 1018

Direction Générale des Services

OBJET :

Délégation de fonctions

M. DI PLACIDO Lenzo
Conseiller municipal

Nous, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026 ;

Vu la délibération n°1 du 24 avril 2026 portant installation de M. DI PLACIDO Lenzo en qualité de conseiller municipal ;

Considérant que le Maire a le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

ARRETONS

Article 1 : M. DI PLACIDO Lenzo, conseiller municipal, reçoit délégation de fonctions dans le domaine des sports et activités nautiques.

Article 2 : Monsieur le directeur des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à monsieur le préfet du Var et dont copie sera remise à monsieur le Trésorier Municipal. L'arrêté sera publié et affiché en mairie.

Bandol, le 24 SEP. 2026

Franck BERTONCINI,
Maire de Bandol

